

**MAIRIE DE  
CHAUMONTEL**  
(Val d'Oise)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2017/149

**DATE DE  
CONVOCATION**

Le 17 mars 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt-et-un mars, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Sylvain SARAGOSA, Maire.

**Etaient présents :** Sylvain SARAGOSA, Georges SCHMITT, Florence GABRY, Patrice BRONSART, Isabelle PARENT, Evelyne POIGNON, Christophe VIGIER, Nuno DIAS, Olivier POIGNON, Karim KENTACHE, Fabrice HUYLEBROECK, Betty HUYLEBROECK, Katya SCHMITT, Aude POIREE, Jacques LABARRE

**Procurations :** Eric CASSERON pouvoir à Georges SCHMITT, Véronique PETIT pouvoir à Sylvain SARAGOSA

**Excusé(s) :** Jacques GAUBOUR, Corinne TANGE, Pascale BACQUEVILLE, Martine GHENASSIA

**Absent(s) :** Betty HANAUER-BEASLAY, André LEFEVRE

**Secrétaire de séance :** Evelyne POIGNON

∞∞∞∞∞∞∞∞

OBJET :

**AUTORISATION  
D'ACQUISITION DES  
VOIES ET RESEAUX DU  
LOTISSEMENT CLOS  
PINARD**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la propriété des personnes publiques ;

**Vu** la délibération n° 2014/038 du conseil municipal de Chaumontel autorisant la rétrocession et le classement dans le domaine public communal des voies et réseaux du lotissement du Clos Pinard après enquête publique et avis favorable du commissaire enquêteur ;

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié avec les différents co-lotis relatif à la rétrocession des voies et espaces communs du lotissement Clos Pinard.

Il est précisé que les frais notariés seront à charge de la commune.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré ;

A la majorité (une voix contre, Georges SCHMITT – 1 abstention : Betty HUYLEBROECK) :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié avec les différents co-lotis relatif à la rétrocession des voies et espaces communs du lotissement Clos Pinard ;

**PRECISE** que les frais notariés seront à la charge de la commune.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé après lecture faite.

Le Maire,

Nombre de Conseillers en

Exercice : 23

Présents : 15

Votants : 17

Le Maire certifie avoir fait afficher aujourd'hui, à la porte de la Mairie, le compte rendu de la délibération ci-contre et qu'il n'a été fait aucune observation.

Fait à CHAUMONTEL,  
Le 24 mars 2017

Le Maire,  
Sylvain SARAGOSA